

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine - Année 2018

Séance plénière du 15 octobre 2019

La qualité du travail mené par les services du Conseil Régional pour la rédaction du Rapport Développement Durable pour l'année 2018 est, une fois encore, très appréciée par le CESER qui est conscient de la difficulté de cet exercice.

Afin d'améliorer encore les prochains rapports, le CESER propose au Conseil Régional de développer l'évaluation de la prise en compte du développement durable dans les politiques régionales. Actuellement, les indicateurs proposés, notamment en annexe du rapport, sont davantage des indicateurs de suivi que des indicateurs permettant une réelle évaluation.

Le CESER renouvelle sa proposition de participer aux côtés du Conseil Régional à l'élaboration d'indicateurs qui iraient plus loin qu'un simple suivi.

Enfin, l'adoption de la feuille de route « Néo Terra » a fait naître des attentes en termes de protection de l'environnement : le Conseil Régional devra, pour être en phase avec ses engagements, placer la question du développement durable en amont de l'élaboration de toutes ses politiques. Par voie de conséquence, il devra traiter avec le même volontarisme les questions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, toutes ces problématiques étant intimement liées.

Un effort pédagogique apprécié

Le CESER tient une nouvelle fois à saluer les services du Conseil Régional, et notamment la cellule COPTec, pour la somme de travail de qualité que constitue le Rapport Développement Durable pour l'année 2018. Ce rapport constitue à la fois un état des lieux des actions menées en faveur du développement durable par le Conseil Régional et une évaluation de celles-ci au regard d'une double grille de lecture. Cette dernière est un outil très utile.

L'effort pédagogique du rapport est particulièrement apprécié, notamment l'élaboration de pictogrammes, simples et parlants, et la rosace Nouvelle-Aquitaine, construite sur le modèle du mandala des objectifs de développement durable et en y intégrant les finalités de développement durable.

Cet effort facilite la lecture et participe à l'appropriation de concepts complexes et donc, à terme, à l'adhésion à la question du développement durable. Cet exercice sera d'autant plus important au fur et à mesure du déploiement de « Néo Terra ». Le CESER recommande donc que les moyens appropriés soient alloués à cette mission afin qu'elle puisse rapporter au mieux l'ambition du Conseil Régional en la matière.

Une réelle évaluation de la prise en compte du développement durable dans les actions du Conseil Régional est indispensable

Pour le CESER, le tableau de bord des indicateurs de développement durable, présenté en annexe du rapport, n'est pas suffisamment précis et ces indicateurs ne permettent pas une véritable évaluation. Le CESER estime que sur ce sujet, et à l'instar d'autres collectivités, le Conseil Régional gagnerait à recourir à intervalle régulier (tous les cinq ans par exemple) à un prestataire extérieur pour effectuer un audit sur la prise en compte du développement durable dans ses politiques.

Comme il le proposait dans son avis sur le Rapport Développement Durable 2018, le CESER souhaite s'impliquer aux côtés du Conseil Régional sur ce sujet majeur : la commission B « Evaluation des politiques régionales » pourrait par exemple participer à la définition d'indicateurs d'évaluation, qui iraient au-delà des indicateurs de suivi existants dans le rapport.

Des attentes fortes nées de la feuille de route « Néo Terra »

Avec l'adoption de la feuille de route « Néo Terra », le Conseil Régional affiche sa volonté d'intégrer les thématiques de la transition énergétique et de développement durable dans ses différentes politiques. Le CESER a salué cette initiative forte et attend désormais les traductions concrètes de cette volonté dans les politiques menées par l'exécutif régional.

Cela passera par une redéfinition des politiques publiques qui devront intégrer en amont, dès leur conception, ces thématiques. Il apparaît en effet que certaines politiques régionales ne traitent pas encore le développement durable comme prioritaire. C'est le cas par exemple du programme Usines du futur : même s'il découle d'un programme national, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Conseil Régional aurait pu accorder une meilleure place à « l'usine durable (optimisation des ressources, éco-conception...) » qui intervient après les thématiques d'organisation industrielle et du numérique. Trop souvent, l'innovation est considérée comme plus importante que le développement durable.

Le CESER demande au Conseil Régional, pour être cohérent avec son engagement dans la feuille de route « Néo Terra », de placer cette question en amont de toutes ses actions. Le CESER est bien sûr conscient que ce changement ne peut intervenir du jour au lendemain, mais il sera attentif aux évolutions du Conseil Régional sur cette question.

La question sociale étant intrinsèquement liée aux questions environnementales, le Conseil Régional ne peut pas traiter l'une sans l'autre. Le CESER l'encourage donc à porter la question de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de manière aussi volontariste que la question environnementale, l'une n'allant pas sans l'autre.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec la contribution de la commission :
- 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY.



Vote sur l'avis du CESER
« Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine –
Année 2018 »

140 votants
140 pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine